

Direction de l'instruction publique et de la culture Office de l'école obligatoire et du conseil

Sulgeneckstrasse 70 3005 Berne +41 31 633 84 51 akvb.bkd@be.ch www.bkd.be.ch

Aux parents d'élèves bénéficiant de mesures de soutien élargi (SE)

Notre référence: 2023.BKD.1231 / 1508927

Berne, le 22 avril 2024

Modifications des mesures de soutien élargi (SE) à l'école ordinaire

Chers parents,

La Direction de l'instruction publique et de la culture du canton de Berne (INC) a décidé de procéder à des changements relatifs à l'organisation du soutien élargi (SE) à l'école ordinaire, ceci à partir d'août 2024. La nouvelle conception des leçons SE prévoit une gestion pragmatique par la direction d'école, ce qui encourage une réflexion au niveau de l'élève, mais également au niveau du renforcement du système école. Cela dans le but d'augmenter l'efficacité des interventions.

Actuellement, votre fille/fils bénéficie d'un soutien supplémentaire en classe par une mesure de soutien élargi. L'équipe pédagogique réfléchira à la meilleure prise en charge de votre fille/fils à l'école. Si des changements au niveau de la prise en charge de votre enfant/adolescent devaient avoir lieu, vous en serez informés en temps voulu.

Les besoins scolaires de votre élève seront toujours couverts. Outre le soutien spécifique à un/e élève, l'école pourra désormais mieux répondre aux difficultés de la classe. La direction d'école peut désormais octroyer du soutien élargi de manière individuelle, en petit groupe ou à la classe.

L'accès à ce soutien est facilité, car désormais, il n'est plus nécessaire d'obtenir une recommandation du service psychologique pour enfants et adolescents (SPE). En effet, la direction d'école sera compétente pour la gestion de ces mesures.

S'il s'avère que le soutien élargi, dont bénéficie votre élève, doit être maintenu au-delà de quatre semestres, l'équipe pédagogique en discutera avec vous. Une annonce au service psychologique pour enfants et adolescents sera uniquement nécessaire si les besoins de votre enfant/adolescent venaient à changer de manière significative.

Si vous avez des questions générales sur le soutien élargi, veuillez-vous adresser à la collaboratrice responsable de la Direction de l'instruction publique et de la culture, Madame Sabine Lütolf, par email à l'adresse sabine.luetolf@be.ch ou par téléphone au 031 636 84 72.

Pour les questions relatives à votre enfant/adolescent, l'équipe pédagogique en charge reste à votre disposition.

La Direction de l'instruction publique et de la culture ainsi que tous les partenaires scolaires sont soucieux du bon développement de votre enfant/adolescent et tiennent à ce qu'il profite au maximum de l'enseignement.

En souhaitant plein épanouissement à votre enfant/adolescent, nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions de recevoir, chers parents, nos meilleures salutations.

Office de l'école obligatoire et du conseil

Erwin Sommer Chef d'office